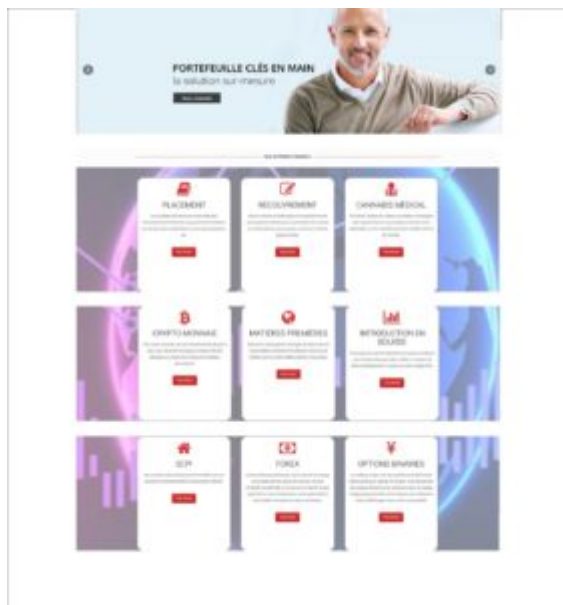


LE SITE DCF-INVESTMENT.COM

Categories: [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Ce site est un supermarché de l'arnaque au vu du nombre de produits présentés. Il est sur la liste noire de l'AMF depuis le 27/09/2021. Nous déconseillons tout contact avec celui-ci.

Le site internet

Le site a été créé le 08/04/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/dcf-investment.com>

Nos recherches

La page accueil :

Nous la publions ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-accueil-du-site-dcf-investment.pdf>

Nous avons noté l'absence de numéro de téléphone.

Les produits

Le site propose 9 produits. Nous publions chaque article ci-dessous. Nous avons relevé la variété des produits proposés.

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-cannabis-du-site-dcf-investment.com_.pdf

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-crypto-monnaies-du-site-dcf-investment.pdf>

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-forex-du-site-dcf-investment.com_.pdf

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-Introduction-en-bourse-du-site-dcf-investment.com_.pdf

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-matieres-premieres-du-site-Dcf-investment.com_.pdf

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-options-Binaires-du-site-dcf-investment.pdf>

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-produits-structures-du-site-dcf-investment.com_.pdf

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-recouvrement-du-site-dcf-investment.com_.pdf

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/09/La-page-SCPI-du-site-dcf-investment.pdf>

Les informations juridiques

Le site ne donne aucune information. Il n'y a pas de mentions légales, pas de conditions générales et encore moins de la mention de l'agrément obligatoire pour proposer des produits d'épargne.

Les recherches sur une société anglaise dénommée dcf investment ne permettent pas de l'identifier.

Cette page sera enrichie au fur et à mesure des nouvelles informations que nous aurons.

Conclusion :

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

<http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/>

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en

PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

